

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bbadi033-uottawa-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3e1b34e6576c42eebd487785>

Date d'obtention : 2024-10-14 17:32:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode sexto, qu'elle apporte des mesures sécuritaires en matière de divulgation ou de propagation d'images intimes des élèves en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a permis d'être outillé en matière de gestion d'images lié au ,sexe et là la vie privé des enfants en milieu scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais éviter de voir les images dans leur portables, ce qui constituerait une faute à mon égard si je le faisais.